

Fiche d'information :

Pour une bonne cohabitation entre l'homme et la nature dans le paysage urbain nocturne



Contexte

La lumière artificielle la nuit...

- ...peut perturber le rythme naturel jour-nuit de tous les organismes, y compris les plantes, les animaux et les humains.
- ...peut avoir des effets négatifs avérés sur la santé de l'homme ainsi que sur d'autres êtres vivants ainsi que sur les écosystèmes.
- ...est pourtant en augmentation dans le monde entier.

Les animaux sauvages nocturnes dans les espaces urbains...

- ...présentent en général une grande diversité d'espèces, dont notamment des espèces menacées ainsi que celles qui dépendent spécifiquement des espaces urbains pour leur habitat.
- ... sont filtrés par la lumière artificielle: seules les espèces tolérantes à la lumière peuvent utiliser les espaces urbains comme habitats, mais souvent de manière limitée.
- ...apprécient particulièrement les habitats comportants des prairies, de plantes vivaces, de haies, d'arbres ou d'autres structures verticales naturelles agissant comme îlots nocturnes. De tels éléments verticaux peuvent réduire les effets négatifs de la lumière artificielle.

Les habitants des zones urbaines...

- ... considèrent l'obscurité nocturne et la nature urbaine nocturne (y compris les animaux sauvages nocturnes) comme importantes, menacées et dignes de protection, dans la mesure où les animaux sauvages nocturnes restent à distance.
- ...sont majoritairement ouverts aux mesures de réduction de la lumière artificielle. Ils préfèrent des mesures moins intrusives, mais la sécurité doit être garantie.

SWILD

Stadtökologie,
Wildtierforschung,
Kommunikation

Sandstrasse 2
8003 Zürich

+41 44 450 68 10
www.swild.ch



Eidg. Forschungsanstalt
WSL, Sozialwissenschaftliche
Landschaftsforschung

Sur mandat de l'Office
fédéral de l'environnement
(OFEV)

Conclusions

- Les zones sombres et les corridors obscurs (trame noire) sont essentiels à la préservation de la santé humaine et à la création d'une infrastructure écologique fonctionnelle - en particulier dans les zones urbaines.
- La réduction de la lumière artificielle et l'augmentation de la végétation dans les zones d'habitation peuvent améliorer la qualité de l'habitat pour l'homme et la faune sauvage.
- La réduction de la lumière artificielle est également réalisable dans les espaces urbains - la population est en principe favorable à cette mesure.



© Fabio Bontadina / swild.ch

Nécessité d'agir

Pour protéger les animaux sauvages nocturnes et sensibles à la lumière dans les zones d'habitation, il faut tenir compte de ce qui suit :

- **Tous les espaces urbains présentant un faible degré d'imperméabilisation** (c'est-à-dire une proportion élevée d'espaces verts proches de l'état naturel avec des arbres, des haies, des plantes vivaces, des prairies et des cours d'eau) **sont essentielles pour la faune sauvage**. De tels habitats comprennent des surfaces telles que les zones protégées, les parcs urbains, les cours intérieures, les toits végétalisés ainsi que les rues de quartier bordées de jardins. Les plus petits espaces verts constituent des cheminements importants pour la mise en réseau.
 - Dans les espaces verts, **l'exposition nocturne à la lumière artificielle devrait être réduite au minimum** dans le temps et dans l'espace, dans le respect des consignes de sécurité routière et de sécurité au travail, et le rayonnement devrait être réduit au moyen d'un ombrage par des structures végétales.
 - Dans les **espaces verts, les mesures visant à réduire les effets négatifs de la lumière artificielle devraient avoir un effet durable**. Le tableau 1 présente des mesures exemplaires dans le sens du plan en 7 points (Notice à l'attention des communes de l'OFEV) : en principe, lors de la mise en place d'un éclairage, il faut envisager des mesures pour chacun des 7 points ; bien que les mesures disposant d'une haute acceptation soient prioritaires, il faut également envisager des mesures plus restrictives et moins bien acceptées dans les espaces verts.
 - Des objectifs de réduction doivent être définis et des améliorations doivent être réalisées et présentées périodiquement, y compris pour les infrastructures déjà existantes.
- La réalisation des objectifs devrait être contrôlée dans les communes à l'aide d'un monitoring.**

Tableau 1 : Acceptation et efficacité des mesures de réduction de la lumière artificielle.

Mesure	Acceptation	Efficacité
Extinction de l'éclairage des bijoux et des publicités	Haute	Haute
Toujours tamiser la lumière	Haute	Moyens
Détecteur de mouvement	Haute	Haute
Spectre lumineux chaud	Haute	Moyens
Lumière complètement éteinte par moments	Moyens	Haute
Lumière toujours complètement éteinte	Profond	Haute
Protection (p. e. par la végétalisation)	En fonction de la situation	Haute

Recommandations

D'une manière générale, **le principe de précaution veut que les éclairages soient limités dans la mesure** dans la mesure de la faisabilité technique, opérationnelle et économique. En aucun cas, ils ne doivent entraîner d'effets nuisibles ou incommodants. Afin d'aider les communes à évaluer et à planifier adéquatement les sources de lumière artificielle, l'OFEV a développé une aide à la décision ainsi qu'une notice à l'attention des communes.

Réduction de la lumière dans le domaine privé : Il existe un besoin pour des actions de sensibilisation, des directives claires, des informations fondées ainsi que des aides à l'action pour des mesures concrètes de réduction de la lumière artificielle. De plus, une planification des améliorations périodiques ainsi que des mesures incitatives seraient également utiles.

Réduction de la lumière dans le domaine public : il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, des instruments de planification (Plan Lumière tenant compte des effets écologiques ou planification des espaces sombres, trame noire et corridors), des échanges entre les services publics et la population (implication des différents groupes concernés) ainsi qu'un monitoring pour suivre la mise en œuvre effective des mesures.

Contexte – Cette fiche d'information a été rédigée dans le cadre du projet interdisciplinaire et interurbain "Nuit vivante" de la communauté de conseil et de recherche SWILD et de l'Institut fédéral de recherches WSL, sur mandat de l'OFEV. L'objectif était d'évaluer l'influence de la lumière artificielle sur la faune sauvage dans les zones urbaines, de déterminer l'attitude de la population et des parties prenantes vis-à-vis de la faune sauvage nocturne et de l'obscurité nocturne, et de proposer des mesures fondées sur des preuves pour protéger l'obscurité nocturne et la faune sauvage nocturne dans les zones urbaines en tenant compte des besoins de la population. La présente fiche d'information se base sur l'état actuel des connaissances dans ces domaines spécialisés et sur les résultats de l'étude. Plus d'informations sur : hieldunkel.ch

Geiger M, von Atzigen A, Guenat S, Gattiker S, Pellegrini L, Hunziker M, Bontadina F. 2025. Lebendige Nacht: Wildtiere in der nächtlichen Stadtlandschaft – Schlussbericht von SWILD und WSL im Auftrag des Bundesamts für Umwelt BAFU.